

N° 112

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1980.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Indonésie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> légial.) : 1922, 2010 et in-8° 368.

---

Traité et Conventions. — République d'Indonésie - Impôts.

PROJET DE LOI

le unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Indonésie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Jakarta le 14 septembre 1979, et celle du Protocole signé le même jour, dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 novembre 1980.*

Le Président,

Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS.

---

(1) Voir les documents annexés au n° 1922 de l'Assemblée nationale.